

AVIS PUBLIC

Avis est, par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 12 décembre 2022 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Lot 3 443 343; 3 443 344 et 3 443 345 - Route 337

Objet de la demande de dérogation mineure 2022-0070:

La demande de dérogation mineure 2022-0070 vise à permettre la construction de 7 sixplex avec une largeur de bâtiment de 9.75 mètres au lieu de 15 mètres et des largeurs de terrain de 14.33 ; 17.37 ; 17.57 et 18.61 mètres au lieu de 20 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce jeudi 24 novembre 2022.



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière